

Mourad
Guellaty

Cabinet Mourad Guellaty

Résidence RaoudhaEsc4

Les Berges du Lac

Tél. : + 216 71 960 098

Fax : + 216 71 960 589

CONSULTING MEMBERS GROUP

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

Résidence DiarEzzahra App E19 2034 Ezzahra

Tunis – Tunisie

Téléphone : +216 71 45 19 89

Télécopie : +216 71 45 10 31

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
ICF – SA
EXERCICE CLOS A LA DATE DU 31 DECEMBRE 2013**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 70 437 925 TND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 070 315 TND.

1) Responsabilité de la direction

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des

méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Fait à Tunis le 18 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

Mourad GUELLATY

Cabinet Mourad Guellaty

Consulting Members Group

**Représentée par
Mohamed Jamil GOUIDER**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs à 2013 :

1.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 8 750 000 dinars dont 911 463 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2013 s'élèvent à 308 171 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

1.2. Crédit auprès d'ATTIJARI BANK :

Dans le cadre de son plan d'investissement, la société a obtenu un crédit auprès d'ATTIJARI BANK pour un montant de 5 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur cinq ans à un taux d'intérêt égal à TMM+0,85% contre un nantissement de titres. L'encours de ce crédit s'élève à 4 300 000 dinars dont 1 000 000 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts relatives à cet emprunt constatées en 2013 s'élèvent à 178 950 dinars.

1.3. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant débloqué jusqu'au 31/12/2013 s'élève à 2 000 000 et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2013 s'élèvent à 73 390 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

2.1. Rémunération du Président Directeur Général :

Nous portons à votre connaissance que la rémunération du Président Directeur Général pour l'exercice 2013, telle qu'elle ressort des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 s'élève, en net, à 102 610 dinars.

D'autre part, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture et de la prise en charge des dépenses y afférentes ainsi qu'une cotisation au titre de la prise en charge des soins médicaux s'élevant à 3.75% des salaires bruts.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la convention collective à laquelle est soumise la société, une indemnité de départ à la retraite serait allouée au Président Directeur Général. Le montant de cette indemnité serait égal à six mois de salaire calculés sur la base des salaires perçus lors du départ à la retraite.

2.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2013 s'élève à 180 000 dinars.

En dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Tunis le 18 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

Mourad GUELLATY

Cabinet Mourad Guellaty

Consulting Members Group

**Représentée par
Mohamed Jamil GOUIDER**

SOMMAIRE

1. Le bilan	
1.1 Les actifs	6
1.2 Les capitaux propres et passifs	7
2. L'état de résultat	8
3. L'état de flux de trésorerie	9
4. Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature	10
5. Le schéma des soldes intermédiaires de gestion	11
6. Les notes aux états financiers	12

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2013	2012
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		833 528	833 065
Moins : amortissements		<833 155>	<831 984>
	3	373	1 081
Immobilisations corporelles		69 051 516	46 484 293
Moins : amortissements		<33 742 009>	<32 215 471>
	4	35 309 507	14 268 822
Immobilisations Financières		21 435 465	21 401 016
Moins : provisions		<615 565>	<447 449>
	5	20 819 900	20 953 567
Total des actifs immobilisés		56 129 780	35 223 470
Autres actifs non courants		-	75 252
Total des actifs non courants		56 129 780	35 298 722
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		37 740 349	33 066 640
Moins : provisions		<463 176>	<356 425>
	6	37 277 173	32 710 215
Clients et comptes rattachés		6 692 457	22 109 005
Moins : provisions		-	-
		6 692 457	22 109 005
Autres actifs courants		5 629 365	1 217 415
Moins : provisions		-	-
	7	5 629 365	1 217 415
Placements et autres actifs financiers	8	121 039	134 309
Liquidités et équivalents de liquidités	9	7 430 087	4 496 159
Total des actifs courants		57 150 121	60 667 103
Total des actifs		113 279 901	95 965 825

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2013	2012
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		18 000 000	12 000 000
Réserves		36 308 568	35 659 433
Autres capitaux propres		4 765 478	128 024
Résultats reportés		7 293 564	104 618
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		66 367 610	47 892 075
Résultat de l'exercice		4 070 315	12 878 082
Total des capitaux propres avant affectation	10	70 437 925	60 770 157
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	11	13 138 537	7 550 000
Provisions	12	2 250 938	2 752 053
Total des passifs non courants		15 389 475	10 302 053
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	22 464 514	16 248 252
Autres passifs courants	14	3 028 841	2 882 737
Concours bancaire et autres passifs financiers	15	1 959 146	5 762 626
Total des passifs courants		27 452 501	24 893 615
Total des passifs		42 841 976	35 195 668
Total des capitaux propres et des passifs		113 279 901	95 965 825

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2013	2012
Revenus		65 062 053	83 541 022
Coût des ventes	Tableau de passage	<57 699 514>	<62 437 255>
Marge brute		7 362 539	21 103 767
Autres produits d'exploitation	16	2 375 089	1 582 540
Frais de distribution	Tableau de passage	<3 587 086>	<4 403 096>
Frais d'administration	"	<2 516 959>	<2 406 922>
Autres charges d'exploitation	"	<3 000 827>	<4 051 453>
Résultat d'exploitation		632 756	11 824 836
Produits financiers nets		155 198	<47 953>
Produits des placements	17	2 917 598	959 202
Autres gains ordinaires	18	372 707	161 895
Résultats des activités ordinaires avant impôts		4 078 259	12 897 980
Impôt sur les bénéfices		<7 944>	<19 898>
Résultats des activités ordinaires après impôts		4 070 315	12 878 082
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		4 070 315	12 878 082
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		4 070 315	12 878 082

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		75 264 019	66 083 732
Encaissements reçus des débiteurs divers		628 188	785 872
Sommes versées aux fournisseurs		(60 263 998)	(61 265 450)
Sommes versées au personnel		(8 779 835)	(7 619 315)
Impôts sur les bénéfices		(113 356)	(93 566)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19	6 735 018	(2 108 727)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(15 493 831)	(7 384 102)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		891 930	33 320
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cession d'immobilisations financières		9 124	501
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		(19 852)	(59 932)
Flux de trésorerie provenant du prêt ESSALAMA SICAF		-	287 500
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		2 666 479	672 744
Charges financières		(218 174)	(331 154)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	20	(12 164 324)	(6 781 123)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(5 038 039)	(1 925)
Encaissements provenant des subventions		279 520	-
Remboursement d'emprunts		(1 133 135)	(340 837)
Encaissements provenant des emprunts		7 500 000	8 250 000
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		6 000 000	3 000 000
Encaissement en plus auprès des actionnaires		41 951	14 261
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	21	7 650 297	10 921 499
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	22	712 937	499 161
Variation de trésorerie		2 933 928	2 530 810
Trésorerie au début de l'exercice		4 496 159	1 965 349
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 430 087	4 496 159
Variation de trésorerie		2 933 928	2 530 810

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements & Provisions	Autres charges	Production déstockée
Coût des ventes	57 699 514	63 042 084	5 600 675	1 389 688	520 772	-12 853 705
Frais de distribution	3 587 086		497 295		3 089 791	
Frais d'administration	2 516 959	148 595	1 841 296	176 657	350 411	
Autres charges	3 000 827		991 773	757 794	1 251 260	
Total	66 804 386	63 190 679	8 931 039	2 324 139	5 212 234	-12 853 705

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits				Soldes		2013	2012
Revenus et autres produits d'exploitation	65 062 053						
Production stockée	12 853 705	Déstockage de production	-				
Production immobilisée	58 464						
Total	77 974 222	Total	-	Production		77 974 222	90 113 321
Production	77 974 222	Achats consommés	63 114 450	Marge sur coût matières		14 859 772	28 341 996
Marge commerciale	-	Autres charges externes	4 748 926				
Marge sur coût matières	14 859 772						
Subventions d'exploitation	-						
Produits divers ordinaires	268 104						
Total	15 127 876	Total	4 748 926	Valeur ajoutée brute		10 378 950	22 892 625
Valeur ajoutée brute	10 378 950	Impôts et taxes	16 794				
		Charges de personnel	8 931 039				
Total	10 378 950	Total	8 947 833	Excédent brut d'exploitation		1 431 117	14 190 478
Excédent brut d'exploitation	1 431 117	Insuffisance brute d'exploitation	-				
Autres produits ordinaires	1 265 103	Autres charges ordinaires	494 618				
Produits financiers	5 195 923	Charges financières	1 952 747				
Transfert et reprise sur charges	1 125 737	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 492 255				
		Impôt sur le résultat ordinaire	7 944				
Total	9 017 880	Total	4 947 564	Résultat des activités ordinaires		4 070 316	12 878 082
Résultat positif des activités ordinaires	4 070 316	Résultat négatif des activités ordinaires	-				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-				
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-				
Total	4 070 316	Total	-	Résultat net après modifications comptables		4 070 316	12 878 082

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

En 2011, l'usine était en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel, le jugement de cette dernière n'a pas encore été prononcé.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Logiciels	425 738	425 738
Brevets licences procédés	407 790	407 327
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Sous Total	833 528	833 065
Moins amortissements	<833 155>	<831 984>
	373	1 081

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Terrains	1 552 435	1 552 435
Constructions	7 420 942	7 420 942
Installations techniques, matériel et outillage industriel	28 741 662	26 918 193
Matériel de transport	337 245	337 245
Autres immobilisations corporelles	2 846 236	2 530 045
Immobilisations en cours	28 152 996	7 725 433
Sous Total	69 051 516	46 484 293
Moins amortissements	<33 742 009>	<32 215 471>
	35 309 507	14 268 822

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au 31/12/2013	
	Valeur au 31/12/2012	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 31/12/2013	Cumul au 31/12/2012	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice		Cumul au 31/12/2013
Logiciels	425 738	-	-	425 738	424 693	-	1 045	425 738	-
Brevets licences procédés	407 327	463	-	407 790	407 291	-	126	407 418	372
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	833 065	463	-	833 528	831 984	-	1 171	833 156	372
Terrains	1 552 435	-	-	1 552 435	-	-	-	-	1 552 435
Constructions	7 420 942	-	-	7 420 942	6 214 463	-	210 741	6 425 204	995 738
Installations techniques, matériel et outillage industriel	26 918 193	1 823 469	-	28 741 661	23 614 150	-	1 096 911	24 711 061	4 030 600
Matériel de transport	337 245	-	-	337 246	219 050	-	53 472	272 522	64 724
Autres immobilisations corporelles	2 530 044	372 188	55 998	2 846 235	2 167 808	<55 998>	221 412	2 333 222	513 013
Immobilisations en cours	7 725 434	26 218 565	5 791 003	28 152 995	-	-	-	-	28 152 995
Total des immobilisations corporelles	46 484 293	28 414 222	5 847 001	69 051 514	32 215 471	<55 998>	1 582 536	33 742 009	35 309 505
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	47 317 358	28 414 685	5 847 001	69 885 042	33 047 455	<55 998>	1 583 707	34 575 165	35 309 877

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Prêts au personnel	80 505	75 206
Participations*	21 083 816	21 084 110
Dépôts et cautionnements	271 144	241 700
Sous Total	21 435 465	21 401 016
Moins provisions	(615 565)	(447 449)
	20 819 900	20 953 567

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- POULINA GROUP	201	-
- Société de Ciment de Bizerte	75 495	58 790
- STB	388 133	238 159
- ENNAKL Automobiles	1 236	-
	615 565	447 449

Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2012	Acquisition 2013	Cession 2013	Valeur historiques 2013	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2013	Provisions		
									31/12/2012	31/12/2013	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 429	-	-	12 409 429	3,97%	1 579 303	7,858	16,456	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,000	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,238	42,052	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,25%	63 200	11,641	5,500	238 159	388 133	149 974
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,000	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	10,000	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,000	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,02%	1 000	10,000	10,000	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,000	100,000	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETRELIERS *	2 000 000	-	1 500 000	500 000	27,78%	5 000	100,000	100,000	-	-	-
PART NN LIB DE STE DE STOCKAGE DE PETROLE *	- 1 500 000	1 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	5,388	-	201	201
SOTRAPIL	196 000	7	-	196 007	0,61%	21 637	9,059	9,317	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 909	-	301	2 608	0,26%	26	100,312	100,312	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	5,691	58 790	75 495	16 705
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,00%	2 017	10,700	10,087	-	1 236	1 236
TOTAL	21 084 110	1 500 007	1 500 301	21 083 816					447 449	615 565	168 116

(*) La société de transport pétrolier n'a pas encore entamé son exploitation depuis sa création, cette société atteint le délai de libération du capital non libéré en 2013. A cet effet, son assemblée générale a décidé la réduction du capital à concurrence du montant déjà libéré. Ce montant libéré est placée.

6. STOCKS.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Matières premières	12 989 123	21 170 393
Matière première en transit	-	-
Matières consommables	2 562 928	2 534 071
Emballages commerciaux	739 534	734 014
Produits finis	21 484 764	8 595 059
Produits en cours	-	33 103
	37 740 349	33 066 640
Moins provisions pour dépréciation *	(463 176)	(356 425)
	37 277 173	32 710 215

* Les provisions se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	151 276	44 231
Provision pour dépréciation de stock ANHYDRITE	-	-
Provision pour dépréciation de matière première	1 161	1 161
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	310 739	311 033
	463 176	356 425

7. AUTRES ACTIFS COURANTS.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Débiteurs divers	7 782	1 318
Compte d'attente actif	183	568
Etat	5 200 212	685 171
Fournisseurs, avances sur commandes	89 417	425 228
Charges comptabilisées d'avance	7 363	15 417
Personnel, avances et acomptes	14 500	18 050
Produits à recevoir	304 759	66 514
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	5 629 365	1 217 415
Moins : provisions	-	-
	5 629 365	1 217 415

8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Prêt au personnel	121 039	134 309
	121 039	134 309

9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

	2013	2012
Certificats de dépôts	5 000 000	4 147 448
Banques (DT)	615 877	337 187
Banques (devises)	1 810 631	7 580
Caisses	3 579	3 944
	7 430 087	4 496 159

10. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2013 s'élèvent à 70 437 925 dinars contre 60 770 157 dinars au 31/12/2012 soit une hausse de 9 667 768 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2013 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2012	12 000 000	35 659 433	128 024	104 618	12 878 082	-	60 770 157
Modifications comptables 2012	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	12 000 000	35 659 433	128 024	104 618	12 878 082	-	60 770 157
Augmentation de capital souscrite appelée versée en 2013	6 000 000						6 000 000
Augmentation de capitale souscrite non appelée	3 000 000						3 000 000
Actionnaires capital non appelé	(3 000 000)						(3 000 000)
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	(5 040 000)	-	(5 040 000)
Affectation en réserves	-	649 135	-	-	(649 135)	-	-
Affectation en résultats reportés				7 188 947	(7 188 947)		-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	4 692 754	-	-	-	4 692 754
Résorption des subventions d'investissement	-	-	(55 301)	-	-	-	(55 301)
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	4 070 315	-	4 070 315
Modifications comptables 2013	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2013	18 000 000	36 308 568	4 765 477	7 293 565	4 070 315	-	70 437 925

11. EMPRUNTS.

	2013	2012
EMPRUNT ATTIJARI BANK	3 300 000	2 300 000
EMPRUNT BANQUE DE TUNISIE	7 838 537	5 250 000
EMPRUNT BIAT	2 000 000	
	13 138 537	7 550 000

12. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :		2013	2012
Provisions litiges pollution	(a)	336 615	840 123
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 236	586 754
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	1 211 860	1 200 000
Provision pour risque sur achat oléum	(d)	183 227	125 176
		2 250 938	2 752 053

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination exacte de cette provision.
- (d) Cette provision est constituée dans le but de couvrir les risques de retard de paiement des factures du groupe chimique

13. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :		2013	2012
Fournisseurs d'exploitation locaux		1 483 493	702 616
Fournisseurs d'exploitation étrangers		12 013 344	12 085 005
Fournisseurs d'immobilisations locaux		217 710	168 486
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		174 920	419 282
Fournisseurs factures non parvenues		8 009 088	2 750 785
Fournisseurs, retenues de garantie		565 959	122 078
		22 464 514	16 248 252

14. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :	2013	2012
Personnel et comptes rattachés	1 605 421	1 569 199
Etat et collectivités publiques	286 583	261 077
Produits constatés d'avance	133 341	128 465
Actionnaires dividendes à payer	2 839	1 129
CNSS et organismes sociaux	704 494	672 227
Créditeurs divers	296 163	250 640
	3 028 841	2 882 737

15. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :	2013	2012
Echéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	1 000 000	600 000
Intérêts courus non échus sur emprunt ATTIJARI BANK	47 682	15 903
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	911 464	-
Crédit de préfinancement export	-	854 645
Crédit de gestion pour le financement des importations	-	4 287 676
Intérêts courus non échus sur crédits de gestion	-	4 402
	1 959 146	5 762 626

16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2013	2012
Revenus loyers	475 721	450 529
Production immobilisée	58 464	51 089
Remboursements divers	66 194	63 941
Cessions diverses	375	21 250
Autres produits sur chargement et déchargement	32 134	69 903
Jeton de présence	6 125	3 125
Reprise de provision pour affaire pollution	733 726	41 221
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	44 231	255 769
- Produit fini Anhydrite	-	-
- Stock matière première	125 176	-
- Stock pièces de rechange	295	6 543
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	88 598	-
Reprise de provision pour risque fiscal prescrit	67 517	-
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	55 301	42 543
Autres	-	11 872
Produits liés à une modification comptable	621 232	564 755
	2 375 089	1 582 540

17. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2013	2012
Placements	186 783	55 372
Dividendes	2 728 382	622 945
Produits sur prêts accordés au personnel	2 433	2 964
Reprise de provision sur valeurs mobilières	-	273 166
Intérêts sur crédit ESSALAMA SICAF	-	4 755
	2 917 598	959 202

18. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2013	2012
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	9 184	6 124
Plus-value sur cession d'immobilisations	-	33 320
Intérêts créditeurs des comptes courants	21 205	13 047
Annulation de provision pour dette fournisseur	267 729	-
Indemnisation assurance	-	83 628
Autres	74 589	25 776
	372 707	161 895

19. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/13 à 6 735 018 DT résulte de :

1) Encaissements :	75 892 207
- encaissements auprès des clients	75 264 019
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)	479 480
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)	148 708
2) Décaissements :	(69 157 189)
- décaissements d'exploitation	(69 157 189)

20. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à (12 164 324) DT au 31/12/2013. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		3 723 181
- remboursement des prêts accordés au personnel		155 698
- produits des placements		151 676
- produits des participations dividendes reçus		2 492 140
- revenus des comptes courants		16 488
- produits des jetons de présence reçus		6 125
- encaissement provenant de la cession d'immobilisations		891 930
- revenu SICAV Trésor		9 124
2) Décaissements		(15 887 505)
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(15 493 831)
- prêts accordés au personnel		(175 500)
- frais de banque		(218 174)

21. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à 7 650 297 DT au 31/12/2013 et ce détaillent comme suit :

1) Encaissements		13 821 471
- encaissement emprunt BIAT		2 000 000
- encaissement emprunt BANQUE DE TUNISIE		3 500 000
- encaissement emprunt ATTIJARI BANK		2 000 000
- émission nouvelles actions		6 000 000
- encaissement en plus auprès des actionnaires		41 951
- encaissement provenant des subventions		279 520
2) Décaissements		(6 171 174)
- dividendes payés		(5 038 039)
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		(308 172)
- intérêts sur emprunt ATTIJARI BANK		(147 171)
- intérêts sur emprunt BIAT		(73 390)
- intérêts couru sur financement		(4 402)
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK		(600 000)

22. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation du cours du US Dollars au cours de l'exercice 2013 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 712 937 DT.

23. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2013 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,667%
STE MARHABA INTERNATIONAL	389 355	18,526%
STE MARHABA BEACH	360 368	17,160%
SOHOTO HOTEL SALEM	101 360	4,827%
TOUR KHALAF	94 351	4,493%
COMPTOIRE NATIONALE DU PLASTIQUE	58 840	2,802%
MARHABA	23 355	1,111%
DRISS HICHEM	20 584	0,980%
MARHABA PALACE	7 483	0,356%
ESSALAMA SICAF	5 508	0,262%
MARHABA BEACH	1 160	0,055%
DRISS M'HAMMED	348	0,016%
DRISS M'HAMMED BEN HICHEM	70	0,003%
LAKHDAR TLILI	35	0,002%
TIJANI BEN HMIDA CHELLI	35	0,002%
COMPTOIR NATIONAL PLASTIQUE	5	0,001%
STE TOUR KHALEF	5	0,001%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2013, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société MARHABA pour un montant de 271 092 dinars
- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAV pour un montant de 34 850 dinars

24. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement reçus

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant non encore débloqué de cet emprunt s'élève à 6 250 000 dinars au 31/12/2013 ;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant non encore débloqué de cet emprunt s'élève à 8 000 000 dinars au 31/12/2013.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

25. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 seront soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.